

LES REDEVANCES DE DÉVELOPPEMENT EN BREF

(1088-03-2025)



Qu'est-ce qu'une redevance de développement?

Une contribution financière pour aider à payer l'ajout ou l'amélioration d'infrastructures municipales nécessaires pour desservir de nouveaux projets de développement.

PROJET DE RÈGLEMENT

10 MARS 2025

RÈGLEMENT FINAL

5 MAI 2025

Investissements

Coûts estimés

Station d'épuration des eaux usées	41 500 000 \$	41 800 000 \$
Intercepteur PP5		
Égout sanitaire et redondance d'aqueduc de Pierre-Laporte - des Carrières	17 300 000 \$	17 300 000 \$
Intercepteur Faubourg	3 500 000 \$	3 500 000 \$
Égout sanitaire Gaspé - Windsor		
Usine de production d'eau potable	9 700 000 \$	9 400 000 \$
Poste de pompage no.3		
Égout sanitaire - sortie 78	6 000 000 \$	- \$
Surpresseur Shefford		
Maintien réservoir eau potable Berthier	5 500 000 \$	5 400 000 \$
Sous-total	83 500 000 \$	77 400 000 \$
Frais de financement	36 709 000 \$	40 436 000 \$*
Total	120 209 000 \$	117 836 000 \$

Investissements

Revenus estimés

Population générale (à l'ensemble)	19 645 000 \$	21 323 000 \$
Redevance au développement	100 564 000 \$	60 603 000 \$
Droits de mutation des nouvelles résidences**	- \$	10 451 000 \$
Vente de terrains du parc industriel Exclusif aux redevances industrielles	- \$	25 459 000 \$
TOTAL	120 209 000 \$	117 836 000 \$

* L'usine de production d'eau potable est financée en totalité.

** Représente 10 % des droits de mutation annuels, excluant les transactions de très grandes valeurs.

Ajustements faits entre le 10 mars et le 5 mai

- Révision de la répartition (ensemble des contribuables / unités assujetties aux tarifs)
- Retrait du projet de reconstruction du poste de pompage no.3
- Affectation d'une partie des droits de mutation
- Révision à la hausse du nombre d'unités résidentielles assujetties au paiement de la contribution

Explication de la révision de la répartition

Remplacer une infrastructure apporte des bénéfices immédiats, au profit des résidents actuels

D'autres critères ont été pris en compte pour répartir le montant des investissements de façon plus équitable :



Réduction des coûts d'opération



Conformité réglementaire
Protection de l'environnement



Sécurité de fourniture en eau